

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

2021 2022

MATERNELLE DE VIRIAT

- Cadre réservé à l'école*
- Cantine
- Garderie
- Vaccins
- Assurance

Nom - Prénom de l'enfant : Sexe : M F Niveau :

Né(e) le : / / Lieu de naissance :

Adresse : CP/Commune :

L'enfant est-il allergique ? (précisez)

Porte-t-il des lunettes ? Si oui, doit-il les porter à l'extérieur de la classe ?

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Responsables légaux : il est important de renseigner les adresses des 2 responsables légaux pour la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994) et pour l'envoi de documents (élections des représentants de parents d'élèves, autorisations de sorties...). Parents séparés ou divorcés, fournir obligatoirement une photocopie de l'extrait de jugement (nouveaux élèves seulement)


	Parent 1	Parent 2	Tiers <small>(beau-père/belle-mère vivant avec l'enfant)</small>
NOM			
Prénom			
Adresse <small>(si différente de celle de l'élève)</small>			
Courriel			
N° utiles	📞 Domicile : 📞 Portable : 📞 Professionnel :	📞 Domicile : 📞 Portable : 📞 Professionnel :	📞 Domicile : 📞 Portable : 📞 Professionnel :
Profession			
Situation de famille	<input type="checkbox"/> marié.e <input type="checkbox"/> séparé.e <input type="checkbox"/> divorcé.e <input type="checkbox"/> veuf/ve <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> décédé.e	<input type="checkbox"/> marié.e <input type="checkbox"/> séparé.e <input type="checkbox"/> divorcé.e <input type="checkbox"/> veuf/ve <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> décédé.e	<input type="checkbox"/> marié.e <input type="checkbox"/> séparé.e <input type="checkbox"/> divorcé.e <input type="checkbox"/> veuf/ve <input type="checkbox"/> vie maritale
En cas de placement chez un tiers (famille d'accueil,...)	Nom et prénom : 📞 :	Organisme : Personne référente : 📞 :	

FRERES ET SOEURS

Prénom						
Date de naissance						

LISTE DES PERSONNES POUVANT

CHERCHER VOTRE ENFANT

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant : (Nom et adresse)	Lien avec l'enfant	

EN CAS DE MESURES SANITAIRES AMENANT A DES MODIFICATIONS DANS LE TYPE D ENSEIGNEMENT

Les risques pandémiques pourraient amener des modifications dans le mode d'accueil des élèves :

Mon enfant relève des élèves prioritaires Oui Non

Si Oui, pour quelle(s) raison(s) Personnel soignant Personnel réquisitionné
 Elève en situation de handicap Parent enseignant
 2 parents travaillent Parent solo travaille

Dans tous les cas : Merci de remplir cette grille qui nous aiderait à organiser un accueil à temps partiel

	Jours de travail fixes (cocher les jours travaillés)				Travail non régulier sur la semaine	Ne travaille pas
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi		
Parent 1						
Parent 2						

VIE SCOLAIRE

Votre enfant doit être assuré pour la responsabilité civile ET l'individuelle accident.

Assurance de l'enfant (obligatoire)

Responsabilité civile : Oui Non

Individuelle Accident : Oui Non

Compagnie d'assurance :

Numéro de police d'assurance :

Autorisation (à remplir par les deux parents)

J'autorise la communication de mon adresse aux associations de parents d'élèves.

Parent 1 Parent 2

Je n'autorise pas la communication de mon adresse aux associations de parents d'élèves.

Droit à l'image : Dans le cadre des activités de l'école, des photos peuvent être réalisées. Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je, soussigné(e), M., Mme

autorise mon enfant à apparaître sur des photos à l'école sous les conditions suivantes

▶ J'autorise la publication de photographies sur laquelle apparaît l'enfant **à l'intérieur de l'école** (panneaux d'affichage).

Oui

Non

▶ J'autorise la publication de photographies sur laquelle apparaît l'enfant **à l'extérieur de l'école** (CD-Rom, journal local, reportage, choisis pour leur sérieux) et sur le blog de l'école. Les légendes des photos ne comporteront pas de renseignements susceptibles d'identifier l'élève ou sa famille.

Oui

Non

n'autorise pas mon enfant à apparaître sur des photos à l'école

Emprunts de livres

L'école peut prêter à votre enfant un ou des livres.

Nous, responsables légaux de l'enfant, nous engageons, en cas de perte ou de détérioration, à rembourser ou remplacer les livres de bibliothèque empruntés par mon enfant.

Autorisation de sortie (ne concerne que les sorties susceptibles de dépasser les horaires habituels de l'école)

Nous, responsables légaux de l'enfant,

autorisons notre fils (notre fille) à participer à toutes les sorties sur le temps scolaire organisées par l'école, pendant l'année. En cas d'urgence, je reconnais au responsable du déplacement le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant, ainsi que toutes les dispositions que réclameraient des circonstances imprévues pour la discipline ou la sécurité des enfants.

n'autorisons pas notre fils (notre fille) à participer à toutes les sorties sur le temps scolaire organisées par l'école, pendant l'année scolaire (Justificatif demandé).

SANTÉ

Médecin traitant : Ville : ☎

N° de Sécurité sociale sur lequel est inscrit l'enfant :

*Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (asthme, allergie ou intolérance alimentaire, épilepsie, mucoviscidose, etc.), **vous devez demander la rédaction d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) par le médecin scolaire, en accord avec le médecin traitant.***

DEMANDE DE PAI : Oui

Non

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. En aucun cas l'enseignant ne sera autorisé à accompagner l'élève pris en charge par les secours. Il existe une décharge de responsabilité, l'enseignant restant responsable du reste de la classe.

Un élève mineur ne pourra sortir de l'hôpital qu'accompagné de ses représentants légaux.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : ___ / ___ / ____

Nous nous engageons à signaler à l'école toute modification des renseignements ci-dessus (en particulier les n° de téléphone d'urgence).

Fait à, le

Signature du parent 1

Signature du parent 2

Signature du tuteur éventuel

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.